

Intitulé de l'UE	Introduction à l'intervention pédagogique
Section(s)	- (5 ECTS) Bachelier en enseignement section 3 ECA - BA1

Responsable(s)	Heures	Période
Eve CASTEL	50	Année

Activités d'apprentissage	Heures	Enseignant(s)
Introduction à l'intervention pédagogique	50h	Eve CASTEL

Prérequis	Corequis

Répartition des heures
Introduction à l'intervention pédagogique : 50h de théorie

Langue d'enseignement
Introduction à l'intervention pédagogique : Français

Connaissances et compétences préalables
Aucune

Objectifs par rapport au référentiel de compétences ARES
<p>Cette UE contribue au développement des compétences suivantes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les compétences de l'acteur institutionnel, social et culturel <ul style="list-style-type: none"> ◦ agir comme acteur social et culturel au sein de l'école et de la société, y compris dans leur transformation, intégrer la diversité et développer des pratiques citoyennes pour plus de cohésion sociale ◦ Comprendre les enjeux éthiques et respecter les cadres déontologiques et réglementaires de la profession dans une perspective démocratique et de responsabilité ◦ Analyser l'environnement organisationnel et institutionnel du système éducatif et agir en son sein notamment en interagissant avec les collègues, les parents, la direction et d'autres acteurs afin de : s'inscrire dans la démarche de pilotage de l'école et de participer aux démarches d'amélioration du système éducatif de la Communauté française • Les compétences de l'organisateur et accompagnateur d'apprentissages dans une dynamique évolutive <ul style="list-style-type: none"> ◦ Maitriser les contenus disciplinaires, leurs fondements épistémologiques, leur évolution scientifique et technologique, leur didactique et la méthodologie de leur enseignement ◦ Agir comme pédagogue au sein de la classe et au sein de l'établissement scolaire dans une perspective collective, notamment à travers : la conception et la mise en oeuvre d'une démarche d'enseignement et d'apprentissage, comprenant des pratiques variées de nature à renforcer la motivation et la promotion de la confiance en soi des élèves et à développer leur créativité et leur esprit d'initiative et de coopération ◦ Agir comme pédagogue au sein de la classe et au sein de l'établissement scolaire dans une perspective collective, notamment à travers : la conception, le choix et l'utilisation de supports didactiques, de manuels, de logiciels scolaires et d'autres outils pédagogiques ◦ Agir comme pédagogue au sein de la classe et au sein de l'établissement scolaire dans une perspective collective, notamment à travers : la construction et l'utilisation de supports d'observation et d'évaluation, cette dernière étant

spécifiquement à visée compréhensive et formative, favorisant la responsabilisation et la participation de l'élève dans ses apprentissages

- Agir comme pédagogue au sein de la classe et au sein de l'établissement scolaire dans une perspective collective, notamment à travers : la conception et la mise en oeuvre de pratiques de différenciation pédagogique, d'accompagnement personnalisé des élèves tenant compte de leurs acquis antérieurs, de leur profil d'apprenant et, s'il échet, de leurs besoins spécifiques impliquant la mise en oeuvre d'aménagements raisonnables et reposant notamment sur le co-enseignement ou la co-intervention pédagogique
- Créer un cadre relationnel bienveillant pour faciliter la communication avec les élèves, leur entourage notamment familial, ainsi qu'avec les collègues
- Gérer le groupe-classe en situation éducative et pédagogique de manière stimulante, structurante et sécurisante
- les compétences du praticien réflexif
 - Lire de manière critique les résultats de recherches scientifiques en éducation et en didactique et s'en inspirer pour son action d'enseignement ainsi que s'appuyer sur diverses disciplines des sciences humaines pour analyser et agir en situation professionnelle

Objectifs de développement durable



Éducation de qualité

Objectif 4 Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

- 4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile.
- 4.6 D'ici à 2030, veiller à ce que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter.
- 4.7 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable.
- 4.a Faire construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir un cadre d'apprentissage effectif qui soit sûr, exempt de violence et accessible à tous.
- 4.b D'ici à 2020, augmenter considérablement à l'échelle mondiale le nombre de bourses d'études offertes aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, aux petits États insulaires en développement et aux pays d'Afrique, pour financer le suivi d'études supérieures, y compris la formation professionnelle, les cursus informatiques, techniques et scientifiques et les études d'ingénieur, dans des pays développés et d'autres pays en développement.



Paix, justice et institutions efficaces

Objectif 16 Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes

- 16.2 Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants.

Acquis d'apprentissage spécifiques

- Définir, expliquer et exemplifier les concepts principaux de l'intervention pédagogique
- Analyser et critiquer une situation pédagogique en utilisant les concepts principaux de l'intervention pédagogique
- Proposer des pratiques pédagogiques respectueuses des besoins des élèves tant en termes d'organisation physique qu'en termes de relation pédagogique et d'apprentissage efficient en référence au cadre légal

Contenu de l'AA Introduction à l'intervention pédagogique

- L'observation de pratiques d'enseignement-apprentissage dans tous ses aspects (les gestes professionnels, les approches pédagogiques, la gestion des groupes, ...)
- La construction, la planification et la mise en oeuvre d'une situation d'enseignement-apprentissage dans ses aspects légaux et pédagogiques (maîtrise des textes légaux en ce compris les domaines du tronc commun et les visées transversales, rédaction d'objectifs, l'apprentissage par compétence, donner du sens, le transfert, les feed-back, la vérification de la compréhension, climat de classe ...)
- Analyse de situations d'enseignement - apprentissage

Méthodes d'enseignement

Introduction à l'intervention pédagogique : cours magistral, approche inductive, étude de cas

Supports

Introduction à l'intervention pédagogique : copies des présentations, notes de cours

Ressources bibliographiques de l'AA Introduction à l'intervention pédagogique

- O.HOUDE (2018), L'école du cerveau : De Montessori, Freinet et Piaget aux sciences cognitives, Paris, Mardaga.
- A.TRICOT (2017), L'innovation pédagogique, Mythes et réalités, Retz.
- J.HATTIE et G.YATES (2020), L'apprentissage visible: ce que la science sait de l'apprentissage, Editions l'instant présent.
- Code de l'enseignement
- Référentiels du Tronc commun

Évaluations et pondérations

Évaluation	Note d'UE = note de l'AA
Langue(s) d'évaluation	Introduction à l'intervention pédagogique : Français

Méthode d'évaluation de l'AA Introduction à l'intervention pédagogique :

Examens écrits 60% Q1 - 40% Q2

Année académique : **2023 - 2024**